

Communication promotionnelle non contractuelle

Bourse Direct lance un Plan d'Épargne Retraite digital*, accessible dès 300€

Bourse Direct enrichit son offre d'épargne avec le lancement d'un PER. Disponible depuis début novembre, ce produit, qui rencontre déjà un succès auprès de la clientèle Bourse Direct, vise à dynamiser l'épargne retraite des Français, tout en offrant un produit accessible et un accompagnement expert.

Bourse Direct renforce son offre épargne avec un contrat PER en architecture ouverte

Fidèle à son ADN, Bourse Direct propose un Plan d'Épargne Retraite digital*, pensé pour conjuguer simplicité, moindre frais et liberté de choix. Ce produit s'adresse aux épargnants souhaitant investir sur les marchés financiers tout en bénéficiant des avantages fiscaux propres au PER.



« La question n'est plus de savoir s'il faut préparer sa retraite, mais comment et quand le faire. Avec ce nouveau PER, nous voulons rendre cette démarche plus simple, plus mobile et plus économique. Ce produit s'adresse à toutes les générations d'épargnants, désireuses de transparence, de performance et du meilleur accompagnement possible. » explique **Maxime Poque, Directeur Épargne de Bourse Direct**.

Le contrat PER distribué par Bourse Direct offre un large univers d'investissement : ETF, actions, OPC, actifs non cotés... ainsi qu'à un fonds en euros pour la protection du capital.

Déjà plébiscités par les clients de Bourse Direct dans le cadre de l'assurance vie où 40% des encours clients sont investis sur des ETF et actions, ces supports en unités de compte permettent aux épargnants de diversifier leur épargne dans un univers d'investissement cohérent et élargi.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Un PER à moindre frais et accessible à tous

Guidée par une approche transparente et compétitive, Bourse Direct propose un PER à moindre frais et accessible à tous* :

- 0 % de frais sur versement
- 0 % de frais d'arbitrage
- 0,65% de frais de gestion sur les supports en unités de compte

D'autres frais existent et sont détaillés dans les documents contractuels du contrat.

Le contrat est accessible dès 300 € de versement initial, avec la possibilité de mettre en place des versements programmés à partir de 50 € par mois. Différents modes de gestion sont proposés dont la gestion libre pour les investisseurs autonomes.

Grâce à cette flexibilité financière, le nouveau contrat PER proposé par Bourse Direct permet aux jeunes actifs de commencer à épargner de façon précoce, un point essentiel pour tirer pleinement parti de l'effet des intérêts composés et se construire une retraite solide sur le long terme.

Pour découvrir le nouveau PER proposé par Bourse Direct et son offre de bienvenue valable jusqu'au 31 décembre 2025, rendez-vous sur : <https://www.boursedirect.fr/fr/placement/e-per>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Le Plan Epargne Retraite est un placement de très longue durée, sans possibilité de liquidation en cours de vie du plan (sauf cas particuliers prévus par la réglementation), et présentant un risque de perte en capital.

A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Acteur majeur de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

Bourse Direct propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur <https://groupe.boursedirect.fr/>

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie de Vichet - +33 (0) 1 85 65 55 40

IMAGE 7 - Claire Doligez - +33 (0) 1 53 70 74 48

* Selon les modalités de la notice d'information du contrat.

OPC : Organisme de Placement Collectif – ETF : Exchange-Traded Fund

Le document d'information clé du contrat PER distribué par Bourse Direct contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct.

Bourse Direct, société agréée en qualité de prestataire de services d'investissement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR" - <https://acpr.banque-france.fr>), supervisée par l'Autorité des marchés financiers ("AMF" - www.amf-france.org) et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°08044344 (<https://www.orias.fr>). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances. Service réclamation : rubrique contact du site www.boursedirect.fr. Bourse Direct n'est liée par aucun contrat d'exclusivité avec un assureur et n'a aucun lien capitaliste avec l'assureur.

Bourse Direct – 374 rue Saint-Honoré – 75001 Paris

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 226 058,25€ - RCS Paris B408 790 608
Une société de VIEL & Cie

Bourse Direct – 374 rue Saint-Honoré – 75001 Paris
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 226 058,25€ - RCS Paris B408 790 608
Une société de VIEL & Cie